



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

Commission Départementale de Surveillance des Opérations Électorales

Procès-verbal n° 4 de la réunion du 27 novembre 2020

Ordre du jour

- Participation à l'assemblée générale électorale du District de Football du Tarn et Garonne
- Surveillance du déroulement des opérations électorales en vidéo conférence
- Contrôle et validation des résultats des votes.

Composition de la Commission

Président : Yves TARRIBLE.

Membres : Géraud COUDERC, Jean Michel ESNAULT. Absente excusée : Claudine ROUBELLAT.

La séance est ouverte à 18 heures avec l'ouverture des accès internet pour les participants à l'Assemblée Générale d'hiver.

Emargement des clubs

Le District de Football du Tarn et Garonne est composé de 61 clubs représentant 177 voix.

A 19h45, 59 clubs représentant 174 voix sont connectés et ont signé électroniquement leur fiche de présence. Les clubs absents sont : AS de POMPIGNAN et ATHLETIQUE MONTAUBAN FUTSAL. Il leur est laissé la possibilité de s'inscrire et de signer leur fiche de présence au cours de l'Assemblée Générale.

La Commission jugeant en premier et dernier ressort constate que le quorum de 21 clubs et 59 voix, conformément à l'article 12.5.3 des statuts du District, est largement atteint et l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

Vote n° 5 : un vote test est organisé avec succès qui porte le n°5.

Vote n° 1 : Approbation du PV de l'AG d'hiver 2019 du 29 novembre 2019

Bulletins exprimés : 48. Voix valablement exprimées : 141. Voix pour : 141. Voix contre : 0. Abstention : 0.

La Commission jugeant en premier et dernier ressort dit le PV de l'Assemblée Générale d'hiver du 29/11/2019 adopté à l'unanimité des votants.

Vote n°2 : Approbation du Bilan financier et Affectation du résultat.

Bulletins exprimés : 55. Voix valablement exprimées : 161. Voix pour : 161. Voix contre : 0. Abstention : 4.

La Commission jugeant en premier et dernier ressort dit le Bilan financier et la proposition d'Affectation du résultat adoptés.

Vote n°3 : Election du Comité Directeur scrutin de liste « Bâtissons ensemble l'avenir de notre football ».

Composition de la liste : n°1 : BOSCARI Jérôme (Président), n°2 : MOUEDDEB TROJET Alexandre (Vice-Président Délégué), n°3 BALDASS Marie Line (Vice-Présidente), n°4 CORONADO Alain (Vice-Président), n°5 BREIL Didier (Secrétaire Général), n°6 LEPKOWICZ Michel (Trésorier Général), n°7 BOSCARI Christelle (Secrétaire Générale Adjointe), n°8 FAURE Jean Pierre (Trésorier Général Adjoint), n°9 BOUTINES Guillaume (Arbitre), n°10 SOBECK Nicolas (Educateur), n°11 CANCHO Chrystelle (Féminine), n°12 NEZRY Nicolas (Médecin), n°13 ROYER Jean Jacques, n°14 RONZE Daniel, n°15 CARRASCO Antoine, n°16 COLLADO Philippe, n°17 ARRIGONI Jean Yves, n°18 SOWINSKI Dany, n°19 SOLETO Jean Claude, n°20 SAMARA Éric, n°21 DA COSTA Corentin.

Bulletins exprimés : 56. Voix valablement exprimées : 168. Voix pour : 167. Voix contre : 1. Abstention : 2.

La Commission jugeant en premier et dernier ressort déclare l'unique liste « Bâtissons ensemble l'avenir de notre Football » présentée au scrutin par Jérôme BOSCARI élue par 99,40 % des suffrages exprimés.

Vote n° 33 : Election de la Délégation du District de Football du Tarn et Garonne à l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie.

Mr Géraud COUDERC, candidat à la délégation, ne participe ni à la surveillance ni à la validation du vote.

Le Président de la Commission rappelle les modalités spécifiques du vote pour l'élection des délégués différentes de celles des votes précédents. Nous sommes en présence d'un vote nominatif et chacun devra voter « pour » ou « contre » chaque candidat. Conformément à l'article n° 12.2 des statuts de la LFO, à l'issue du vote seront élus 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants qui représenteront le District de Football du Tarn et Garonne à l'Assemblée Générale de la LFO dont deux obligatoirement représenteront les clubs, les trois autres représentant le Comité Directeur du District.

Liste des candidats à la Délégation :

Représentants des clubs : ALBIGNAC Gilbert, COUDERC Géraud, FOURES Serge, GOUE Patrice.

Représentants du Comité Directeur : BALDASS Marie Line, BREIL Didier, FAURE Jean Pierre, MOUEDDEB TROJET Alexandre, ROYER Jean Jacques, SOLETO Jean Claude.

Résultat du vote :

Bulletins exprimés : 59. Voix valablement exprimées : 174.

ALBIGNAC Gilbert : 124 voix, COUDERC Géraud : 130 voix, FOURES Serge : 124 voix, GOUE Patrice : 118 voix,

BALDASS Marie Line : 153 voix, BREIL Didier : 121 voix, FAURE Jean Pierre : 146 voix, MOUEDDEB TROJET Alexandre : 116 voix, ROYER Jean Jacques : 149 voix, SOLETO Jean Claude : 159 voix.

Considérant l'article 4 des règlements généraux de la FFF : « en cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu »,

La Commission jugeant en premier et dernier ressort déclare la Délégation du District de Football du Tarn et Garonne élue à l'unanimité des suffrages exprimés et composée comme suit :

Représentants Titulaires

- des clubs : COUDERC Géraud, 130 voix, FOURES Serge, 124 voix, né en 1956.
- du Comité Directeur : SOLETO Jean Claude 159 voix, BALDASS Marie Line 153 voix, ROYER Jean Jacques 149 voix.

Représentants Suppléants

- des clubs : ALBIGNAC Gilbert 124 voix, né en 1957, GOUE Patrice 118 voix.
- du Comité Directeur : FAURE Jean Pierre 146 voix, DREIL Didier 121 voix, MOUEDDEB TROJET Alexandre 116 voix.

La séance est levée avec la clôture de l'Assemblée Générale du District de Football du Tarn et Garonne.

Conformément aux articles n°10 et 16 des règlements généraux de la F.F.F., la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort. Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le tribunal judiciaire de Montauban. La recevabilité de ces recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans un délai de 15 jours suivant la notification des présentes décisions, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Géraud COUDERC

Jean Michel HESNAULT

Claudine ROUBELLAT

Yves TARRIBLE